



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Extension de l'activité de transit-regroupement d'huiles minérales usagées, de liquides de refroidissement et de filtres à huile aux autres déchets issus de l'entretien et de la réparation automobile.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TREZ France

Raison sociale

TREZ France

N° SIRET

7 8 8 5 6 3 5 9 1 0 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BAILLON

Prénom(s)

Julien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1-Installation classée pour la protection de l'environnement	Autre installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation sous les rubriques 2718-3550-3510

3.1 Le projet a-t-il fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet a-t-il fait l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site TREZ France a été autorisé par arrêté préfectoral complémentaire en date du 28 septembre 2021 à exploiter une activité de transit-regroupement d'huiles minérales usagées, de liquides de refroidissement et de filtres à huiles. Afin de répondre aux demandes formulées par les détenteurs de ces huiles usagées, lesquels attendent de la part de TREZ France une prestation globale et la prise en charge de l'ensemble de leurs déchets d'activité, le projet vise à obtenir l'autorisation pour le site d'Aiguebelle de recevoir ces déchets relevant des codes 16 06 01*; 15 02 02*; 16 01 22; 16 01 13*; 16 01 21*; 14 06 03*; 15 02 02*; 15 01 10*; 16 05 04*; 16 01 03; 16 01 22; 12 01 09* et à procéder au regroupement par catégorie des quantités collectées afin de constituer des volumes plus importants pour expédition vers les filières de valorisation.

Cette activité sera exploitée dans le bâtiment existant dans lequel seront aménagées 9 avlées pour l'entreposage de chacune des catégories de déchets solides visées par la présente demande.

Dans ce contexte, la quantité maximale d'huiles usagées présente sur le site sera ramenée de 220 à 90 tonnes.

Dans le cadre du projet, la quantité maximale de déchets entreposée sur le site n'exédera pas celle actuellement autorisée.

Le projet ne nécessitera par ailleurs aucune nouvelle construction.

4.2 Objectifs du projet

TREZ France assurant la collecte des huiles usagées, des liquides de refroidissement et filtres à huile dans les départements de la Savoie, Haute Savoie, l'Ain, l'Isère et le Rhône, est régulièrement sollicitée par les détenteurs d'huiles usagées chez lesquels elle intervient pour la reprise de déchets autres résultant de la réparation ou de l'entretien de véhicules à moteur thermique. Il s'agit notamment de batteries, de pneumatiques usagés, de par-chocs, de flexibles hydrauliques, de filtres à air, de solvants de dégraissage, de liquides de frein, d'emballages vides souillés et d'aérosols.

Afin de répondre à cette attente et de proposer une prestation globale aux professionnels concernés, le centre TREZ France sollicite une modification de son arrêté d'autorisation d'exploiter afin d'être autorisé à recevoir et regrouper les déchets relevant de ces catégories pour une quantité maximale de 158,50 tonnes dont 55 tonnes de déchets non dangereux et 103,5 tonnes de déchets dangereux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les seuls travaux à réaliser pour la mise en oeuvre du projet résident d'une part dans la construction des parois séparatives coupe-feu dans la partie Est du bâtiment existant afin de constituer les alvéoles spécifiques à chaque catégorie de déchet ainsi qu'au Nord du bâtiment pour le regroupement des pneumatiques usagés et des pare-chocs, et d'autre part dans la réalisation d'une canalisation de transfert spécifique afin d'assurer le chargement et déchargement des fluides de coupe et eaux souillées vers les cuves R 204 et R 205 qui seront affectées à cette catégorie de déchet.

Il est également prévu dans le cadre du projet la mise en place d'un dispositif fixe de détection et d'extinction incendie au niveau des alvéoles de stockage des déchets solides situées dans la partie Est du bâtiment. Ce dispositif sera alimenté par le bassin d'eaux pluviales existant et un groupe moto-pompe thermique

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'enlèvement chez les producteurs des différents déchets objet du projet sera effectué sous couvert d'un bordereau de suivi de déchet dangereux émis par le producteur dans l'application "track déchet". Lors de leur expédition après regroupement vers les filières de valorisation TREZ France émettra un bordereau de suivi avec maintien de la traçabilité.

Lors de la réception et avant regroupement, un échantillon représentatif du lot de fluide de coupe ou eaux souillées collecté sera prélevé pour détermination de la densité, détection de la présence ou non de chlore et test de compatibilité avant mélange dans les deux cuves affectées à la réception de cette catégorie de déchet.

Pour ce qui concerne les filtres à huiles, et afin d'éviter le transport de contenants partiellement remplis, il est prévu un regroupement en benne étanche sur la zone de stockage de ces déchets avant expédition pour valorisation sur le site EPR.

Les opérations de chargement / déchargement seront effectuées sous le contrôle permanent du personnel TREZ France

4.4 Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La présente demande constitue une modification des conditions d'exploitation d'une activité déjà autorisée sous la rubrique 2718. Celle-ci porte sur l'ajout de codes déchets supplémentaires (déchets issus de la réparation automobile) sans augmentation de la quantité totale de déchets susceptibles d'être présente dans l'installation et l'ajout d'une rubrique soumise à déclaration (2714).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surfaces utilisées	Bâtiment existant d'une surface de 3025 m2 dont: - 72 m2 pour le transit des filtres à huile. - 326 m2 pour les alvéoles dédiées

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche (cours aval de l'Arc de Saint Alban les Hurtières à Chamousset) est située à 150 mètres à l'est du site. La ZNIEFF de type 2 la plus proche (massif de Belledonne et chaîne des Hurtières) est située à 350 mètres à l'ouest du site.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tourbières de Montendry et de Montgilbert à 2,7 km à l'ouest du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cours de l'Arc à proximité
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 7 mai 2014. Pas de PPRT sur la commune d'Aiguebelle
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage. Aucun captage AEP ni de puits en aval direct du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif de la Lauzière (FR 8202003) à 1 km à l'Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation d'une activité de transit-regroupement de déchets provenant de la réparation automobile ne nécessite pas d'eau hormis celle nécessaire pour l'alimentation des locaux réservés au personnel et pour des usages domestiques. La modification envisagée ne nécessitant qu'un agent d'exploitation supplémentaire, l'augmentation de la consommation d'eau attendue sera donc faible.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets objet de la présente demande seront entreposés soit dans deux cuves existante placées, de même que les cuves affectées au regroupement d'huiles usagées et liquides de refroidissement, dans une rétention étanche avec détection de présence de liquide déclenchant une alarme, soit dans des alvéoles sur sol béton. Aucun impact n'est donc attendu sur les eaux souterraines, lesquelles font l'objet d'un suivi semestriel de leur qualité en périodes de hautes et basses eaux
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Utilisation de matériaux courants (blocs béton et béton cellulaire) pour constitution des murs des alvéoles de stockage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Milieu naturel	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications envisagées sont prévues à l'intérieur d'un bâtiment existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature de la modification envisagée, de son implantation dans un bâtiment existant et de la distance par rapport à la zone NATURA 2000 la plus proche (1 km), aucun impact n'est susceptible d'atteindre un habitat ou une espèce inscrite.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones d'effets thermiques et de surpression liées à un accident survenant sur la canalisation de transport de gaz exploitée par GRT gaz et située à plus de 200 mètres du site n'atteignent pas les installations existantes. Par ailleurs la modélisation des zones d'effets résultant d'un incendie des alvéoles de stockage montre qu'aucun effet thermique liée au développement de ce phénomène dangereux ne s'étend au delà des limites du périmètre du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Aiguebelle fait l'objet d'un PPRI mais le site n'est pas implanté dans une zone réglementée

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation d'une activité de regroupement de déchets automobiles en contenants étanches dans des alvéoles implantées dans un bâtiment ne sera pas de nature à engendrer un risque sanitaire compte tenu de l'absence d'émission.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume d'activité annuel lié au projet et tel que prévu sera de l'ordre de 1500 tonnes. Il en résultera donc une augmentation du trafic sur le site de l'ordre de 30 %. A souligner cependant que les véhicules de collecte des déchets automobiles ont un PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des cuves de stockage de déchets liquides. La manutention des déchets automobiles en contenants (fût ou caisse-palette) sera assurée au moyen d'un chariot élévateur électrique.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une simple activité de regroupement de déchets liquides en cuves dont le transfert est assuré par pompes et canalisations, et de regroupement de déchets automobiles conditionnés en fûts ou caisses palettes. Ces activités n'utiliserons aucune machine tournante susceptible de générer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le regroupement de déchets automobiles en contenants, de filtres à huiles en benne ainsi que de pneumatiques usagés et pare-chocs dans le bâtiment existant ne seront à l'origine d'aucun rejet dans l'air.
Emmissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation dans un bâtiment fermé des activités objet du présent projet ne seront à l'origine d'aucun rejet liquide. Les conditions de rejet et de surveillance des eaux pluviales sont déjà définies par l'arrêté complémentaire du 29 juillet 2020.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EPI usagés
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projet autre identifié à ce jour sur la commune d'Aiguebelle susceptible de générer des effets cumulés à celui du présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 bis Description des principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le transit-regroupement de fluides de coupe et eaux souillées sera effectué dans deux cuves existantes. Le transit-regroupement de déchets issus de la réparation automobile sera exploité dans un bâtiment également existant.

Ces deux activités ne seront à l'origine d'aucun rejet à l'atmosphère ni d'aucun rejet aqueux (les eaux pluviales étant déjà gérées dans le cadre de l'activité actuelle). Leur exploitation sera donc sans effets négatif sur l'environnement et inexistant pour ce qui concerne la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'unique objet du projet est de regrouper de petites quantités de déchets issus de l'entretien et la réparation automobile collectées localement de manière à constituer des volumes plus importants pour les expédier ensuite par gros porteurs vers les filières de valorisation.
Dans la mesure où cette activité sera sans impact sur l'environnement et la santé humaine il apparaît, selon notre analyse, que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BAILLON

Prénom Julien

Qualité du signataire Directeur Général

À Aiguebelle

Fait le 0 4 / 0 4 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

